

# J'ai



Le goût du management



Le sens de l'écoute  
et du dialogue



L'esprit de synthèse



Des connaissances juridiques  
et en sciences humaines

## Je m'inscris

► Concours externe : candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes requis pour le concours externe d'accès aux IRA (institut régionaux d'administration) ou justifiant d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification professionnelle reconnue comme équivalents.

► Concours interne : agents publics (fonctionnaires et agents de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, militaires et agents en fonction dans une organisation intergouvernementale internationale) justifiant de 4 ans de service public à la date d'ouverture du concours.

► Accès sur examen et promotion pour les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

[lajusticerecrite.fr](http://lajusticerecrite.fr)

## Autres concours

Aucun  
diplôme

- Adjoint administratif

BEP/  
CAP

- Surveillant pénitentiaire  
- Adjoint technique

BAC

- Secrétaire administratif  
- Technicien

BAC  
+ 2

- Lieutenant pénitentiaire

BAC  
+ 3

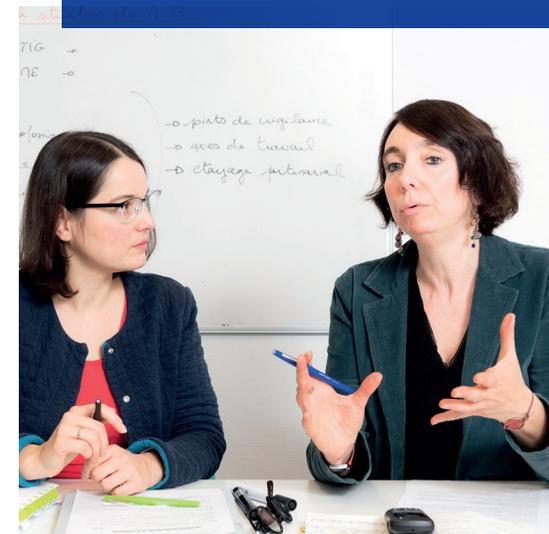
- Conseiller pénitentiaire d'insertion  
et de probation  
- Directeur des services  
pénitentiaires  
- Directeur technique  
- Attaché d'administration (IRA)



[lajusticerecrite.fr](http://lajusticerecrite.fr)

Contact

# Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation



Retrouvez-nous sur :  
[www.lajusticerecrite.fr](http://www.lajusticerecrite.fr)

## Missions

Les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) constituent l'un des corps de cadres de l'administration pénitentiaire ; ils élaborent, mettent en œuvre et évaluent la politique de prévention de la récidive et de réinsertion des personnes confiées par les autorités judiciaires. Ils dirigent les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

En SPIP, le DPIP coordonne et pilote le travail des équipes pluridisciplinaires placées sous son autorité : conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, personnels administratifs, surveillants pénitentiaires, psychologue, assistant de service social, coordinateur culturel.

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation, et donc les DPIP, interviennent au sein des établissements pénitentiaires (milieu fermé) comme à l'extérieur, pour y suivre les mesures dites de « milieu ouvert ».

Les DPIP peuvent également être affectés en direction interrégionale et à l'administration centrale de la DAP, dans des fonctions d'encadrement ou d'expert.



## Évolution de carrière

Les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation sont des fonctionnaires de catégorie A. Après un début de carrière généralement au sein d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation, les parcours se diversifient : ils peuvent être affectés au centre national d'évaluation, en direction interrégionale, à l'Énap ou à la direction de l'administration centrale.

Les DPIP peuvent atteindre le grade de DPIP hors classe par examen professionnel ou par promotion ; Ils peuvent aussi être nommés dans l'emploi de directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (qui dirigent les SPIP).

### Rémunération

Traitement mensuel net\*

	Premier échelon	Dernier échelon
<b>Élève directeur pénitentiaire d'insertion et de probation</b>	1 302 €	hors primes de stage
<b>Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation</b>	2 090 €	4 762 €
<b>Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation</b>	3 176 €	5 534 €

\*Rémunération nette mensuelle au 01/09/2019, y compris primes liées aux fonctions (IFO et PSS), hors primes liées à la situation familiale ou géographique.

## Être formé à l'Énap

Une fois admis au concours, l'élève DPIP bénéficie d'une formation rémunérée de deux ans alternant cours à l'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap), située à Agen, et stages pratiques et de découverte.

La première année est axée sur le management, la gestion des ressources humaines, la maîtrise du cadre juridique et institutionnel, des outils de gestion budgétaire et des méthodes d'intervention.

La seconde année est une année de stage : le DPIP stagiaire est affecté dans un SPIP et effectue des stages courts dans d'autres services.

Il est titularisé, après évaluation de son stage et un travail de soutenance devant un jury, sur décision du directeur de l'administration pénitentiaire.

